

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HURIEL

6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL

Réunion du 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, régulièrement convoqué, s'est réuni à Huriel sous la présidence de Monsieur Stéphane ABRANOWITCH, Président.

Date de convocation : 17 septembre 2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., LEROUX F., ARROYO O., CHEMINET JL., LECLERC C., DEMARETZ J., PIERREL D., ABRANOWITCH S., SUREAU D., DUMONT S., JACQUET N., CHABROL JE., VINCENT V., PENAUD JP., PUC F., NAQUET C., MALOCHET P., VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., EMERY-PROVOST N., CALARD JL., LOURY S., LAMY R., FERRANDON G., RONDEAUX P., ADAMKIEWICZ JP., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DE MOURGUES A.,

Pouvoirs : Mme GOMES I. donne pouvoir à M. ARROYO O. ; M. CHARRET T. donne pouvoir à M. LECLERC C.,

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoir : 2

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil communautaire désigne comme secrétaire de séance M. Jean-Elie CHABROL, élu d'Huriel.

PCS / PICS Avenant n°1 à la convention avec le SDIS 03

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde, la Communauté de communes du Pays d'Huriel a conclu avec le SDIS de l'Allier une convention de coopération prévoyant un accompagnement méthodologique et technique.

Le SDIS a sollicité une subvention du fonds FEDER pour l'opération « Accompagnement numérique des EPCI dans leur gestion des risques courants et majeurs ».

L'avenant n°1 précise les missions et dépenses relevant de cette opération FEDER, notamment la création d'une base de données géomatique, la mise à disposition d'une base de données unique et l'acquisition et la mise à disposition d'un outil numérique. Cet avenant ne modifie pas le montant de la participation financière de la Communauté de communes prévu dans la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- ✓ approuve l'avenant n°1 à la convention de coopération entre entités publiques en vue de la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde ;
- ✓ autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Huriel, le 28 septembre 2026

Le Président,

Stéphane ABRANOWITCH

